



ACADÉMIE  
DE LIMOGES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# JOURNÉE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

Jeudi 6 novembre 2025



Dossier de presse

Et si  
**l'autre**  
c'était  
toi ?



## CONTACT PRESSE

**Cellule communication**

**Cabinet de la rectrice**

05 55 11 40 17 – 05 55 11 43 56

[ce.communication@ac-limoges.fr](mailto:ce.communication@ac-limoges.fr)

## SERVICE ACADÉMIQUE DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

**Anne Bouillaguet et Juliette Lallemant-Palade**, responsables académiques

**Anne Lemasson**, responsable départementale en Corrèze

**Laetita Breton**, responsable départementale en Creuse

**Carole Caniglia**, responsable départementale en Haute-Vienne

05 55 11 43 95

[stopharcelement@ac-limoges.fr](mailto:stopharcelement@ac-limoges.fr)

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>2</b>
<b>QUELQUES ACTIONS MENÉES DANS LES ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS DE L'ACADÉMIE</b>	<b>3</b>
En Corrèze	3
En Creuse	4
En Haute-Vienne	4
<b>QU'EST-CE QUE LE HARCÈLEMENT ENTRE ÉLÈVES ?</b>	<b>5</b>
<b>LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT DANS L'ACADÉMIE</b>	<b>6</b>
L'essentiel	6
La cellule académique de lutte contre le harcèlement	6
Le programme pHARe	6
Le partenariat avec l'UAPED	7
Le voyage des « ToiMoiNous » et l'empathie	7
<b>LES DIFFÉRENTS CANAUX DE SIGNALEMENT POUR LES ÉLÈVES ET LES FAMILLES</b>	<b>8</b>
Des lignes académiques de signalement	8
3018 : un numéro pour l'écoute des victimes et des familles	8

# INTRODUCTION

La prévention et la lutte contre le harcèlement à l'École sont une **priorité absolue du ministère de l'Éducation nationale**. Dans ce cadre, un ensemble de mesures se décline sur le territoire afin de combattre toute forme de harcèlement à l'École.

**Les équipes des écoles, collèges et lycées de l'académie de Limoges agissent au quotidien contre ce fléau** : des personnels impliqués dans le programme pHARe, des personnels formés, des élèves ambassadeurs, des élus collégiens et lycéens... Tous ces acteurs mettent en œuvre des actions pour **améliorer le climat scolaire, construire un cadre serein propice aux apprentissages et développer l'engagement des élèves**.



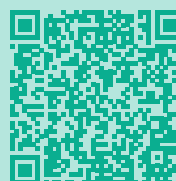
Plusieurs temps forts font vivre la prévention et la lutte contre le harcèlement scolaire, tout au long de l'année :

- la **journée nationale de lutte contre le harcèlement** (6 novembre 2025) ;
- le **Safer Internet Day** (10 février 2026) ;
- le **concours Non au Harcèlement** (remise des prix académique en mai/juin 2026).

**Le jeudi 6 novembre 2025, la journée nationale de lutte contre le harcèlement, est l'occasion de mobiliser l'ensemble de la communauté éducative et tous les partenaires institutionnels et associatifs de l'École**. Dans les écoles et établissements de l'académie, cette journée donne lieu à de nombreuses actions coordonnées par les communautés éducatives.

Entre le 6 et le 21 novembre 2025, **tous les élèves, du CE2 à la terminale, rempliront une grille d'auto-évaluation pour identifier d'éventuelles situations de harcèlement**. Cette année, ils pourront, s'ils le souhaitent, mentionner leurs nom et prénom pour faciliter la prise en charge des situations signalées.

**PLUS D'INFORMATIONS SUR ÉDUSCOL :**



# QUELQUES ACTIONS MENÉES DANS LES ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS DE L'ACADÉMIE

Instaurée en 2015, cette journée est l'occasion pour les communautés scolaires d'organiser **diverses manifestations de sensibilisation** au sein des écoles, des collèges et des lycées : conférences, séances de sensibilisation par les équipes ou les élèves ambassadeurs, expositions, jeux de rôle, ateliers de coopération, découvertes d'albums, d'ouvrages et de vidéos.

## EN CORRÈZE

- ✓ Au **collège Anna de Noailles de Larche**, diverses actions sont mises en place :
  - Dress code blanc ;
  - Création d'un arbre de la bienveillance avec les élèves ambassadeurs ;
  - Valorisation de toutes les actions menées depuis 4 ans, en vidéo ;
  - Tracé au sol des chiffres 3020 pour réaliser une photo aérienne ;
  - Dessins ou textes positifs remis aux élèves de 6<sup>e</sup> ainsi qu'aux personnels du collège ;
  - Lecture de textes par des élèves ;
  - Présentation des élèves ambassadeurs et de l'équipe ressource à l'ensemble de la communauté éducative ;
  - Chanson engagée interprétée par les élèves de 5<sup>e</sup>.
  
- ✓ Au **collège Georges Clemenceau de Tulle**, plusieurs actions de sensibilisation sont organisées :
  - Création d'affiches à partir de collages, dessins, acrostiches, poèmes, etc. par les élèves et personnels. Les productions seront ensuite apposées dans les vitrines de la cour ;
  - Port d'un ruban bleu et code vestimentaire bleu ;
  - Visionnage de vidéos « Non au harcèlement » en classe et au cours de la pause méridienne ;
  - Informations sur les actions de prévention et de lutte contre le harcèlement mis en place dans le collège à destination des élèves.
  
- ✓ Le **collège Jacques Chirac de Meymac** fait passer les questionnaires nationaux aux élèves. L'ensemble de la communauté éducative participe à des chants de sensibilisation.
  
- ✓ Le **collège Amédée Bisch de Beynat** organise tout au long de la semaine du 3 novembre, des actions « prévention harcèlement » :
  - Formation des élèves délégués par les formateurs élèves ambassadeurs pHARe ;
  - Formation des parents ambassadeurs pHARe ;
  - Les élèves de 4<sup>e</sup> animent des discussions, des débats et des jeux de sensibilisation pour les élèves de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ;

- Distribution de flyers sur les temps de récréation pour rappeler les numéros d'urgence ;
- Dress code « Portez du blanc » pour la journée du jeudi ;
- Fresque humaine représentant les lettres « NAH » ;
- Création d'un mur collaboratif avec des post-it sur lesquels les élèves évoquent leur ressenti face au harcèlement ;
- Concours d'affiches pour les élèves en classe de 4<sup>e</sup> ;
- Grande course contre le harcèlement.

## EN CREUSE

- ✓ Au **lycée des métiers du bâtiment (LMB) de Felletin**, des vidéos de sensibilisation sont présentées aux élèves, qui participent ensuite à des débats. Une photo de groupe est également prévue pour marquer cette journée dédiée au vivre ensemble et au respect de chacun.
- ✓ Au **collège Louis Durand de Saint-Vaury**, les élèves sont invités à réaliser un logo humain dynamique vu du ciel. Pour cette journée, un dress code vert est mis en place et les élèves seront sensibilisés à la thématique du harcèlement à travers la diffusion d'un court-métrage, de débats et de lectures.
- ✓ À la **cité scolaire Raymond Loewy de La Souterraine**, est réalisée une photo aérienne avec l'ensemble des élèves et des étudiants qui forment les lettres « NAH ».

## EN HAUTE-VIENNE

- ✓ Au **collège Jean Rebier d'Isle**, un dress code bleu est mis en place pour la journée. Des posters et des post-it avec des mots positifs d'élèves sont affichés dans l'établissement. La première réunion des ambassadeurs pHARe du collège a également lieu afin de réfléchir aux actions de sensibilisation à mener au cours de l'année scolaire.
- ✓ Le **collège Anatole France de Limoges** propose plusieurs opérations pour sensibiliser la communauté éducative :
  - Dress code commun aux élèves et aux personnels : le bleu ;
  - Distribution de mots positifs par les anciens élèves ambassadeurs de la lutte contre le harcèlement ;
  - Nomination des nouveaux ambassadeurs harcèlement ;
  - Ateliers escape game pour les élèves en classe de 5<sup>e</sup> ;
  - Passation des questionnaires nationaux et échanges autour du harcèlement.
- ✓ Au **collège Léon Blum de Limoges**, les élèves et personnels sont invités à porter du vert. Les volontaires écrivent un compliment ou un mot d'encouragement sur des post-it. Une photo de l'ensemble des élèves et personnels vêtus de vert est prise devant une banderole NAH.

# QU'EST-CE QUE LE HARCÈLEMENT ENTRE ÉLÈVES ?

**Le harcèlement est une violence répétée, physique, verbale ou psychologique perpétrée par un ou plusieurs élèves à l'encontre d'un de leurs camarades et ayant pour objet (ou pour effet) une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale.**

Avec le développement des nouvelles technologies et des réseaux sociaux, il dépasse le cadre scolaire et affecte aussi les jeunes à travers le cyberharcèlement.

On peut considérer qu'il y a harcèlement quand :

- un rapport de force et de domination s'installe entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes ;
- il y a répétition : différentes formes d'agressions se répètent régulièrement durant une longue période ;
- isolement/abandon : la victime est isolée et mise à l'écart par le groupe. Ou dans d'autres cas, la victime s'enferme sur elle-même et se trouve dans l'incapacité de trouver les réponses appropriées pour s'en sortir.

**Les conséquences sur le bien-être et la santé mentale des jeunes victimes sont nombreuses :**

- décrochage scolaire voire déscolarisation (des études montrent que la peur des agressions expliquerait 25 % de l'absentéisme des collégiens et lycéens) ;
- désocialisation, anxiété, dépression ;
- somatisation (maux de tête, de ventre, maladies) ;
- conduites autodestructrices, voire suicidaires.

L'objectif premier est la **détection précoce des situations de harcèlement pour empêcher leur dégradation et permettre leur résolution.**



# LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT DANS L'ACADÉMIE

## L'ESSENTIEL

La politique de lutte contre le harcèlement à l'école repose sur le plan interministériel présenté en septembre 2023 : **100 % prévention, 100 % détection, 100 % solutions.**

→ Une cellule académique dédiée.

→ En 2025 :

- Dans les écoles, collèges et lycées publics, une équipe ressource de 5 personnels formés au traitement des situations ;
- **92 %** des écoles et établissements labellisés pHARe ;
- **353 élèves ambassadeurs** dans l'académie.

→ Une plateforme numérique permet d'accompagner le plan de prévention de chaque école et de chaque établissement.

## LA CELLULE ACADÉMIQUE DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

Depuis la rentrée de septembre 2024, une **cellule académique composée de 4 personnes est dédiée à la prévention et à la lutte contre le harcèlement.**

### 3 missions principales :

- suivi de chaque situation signalée ;
- accompagnement au déploiement du dispositif pHARe dans les écoles et établissements ;
- élaboration des actions de formation.

En complément de l'action académique, les DSDEN ont chacune signé une **convention avec les parquets/préfecture/police/gendarmerie** dans le cadre de la lutte contre les violences scolaires. Cette convention permet d'articuler les actions de chaque service et de **mieux appréhender les circuits de saisine**, notamment dans le cadre du harcèlement.

## LE PROGRAMME PHARE

Le programme de lutte contre le harcèlement à l'école, pHARe, est un **plan global de prévention et de traitement des situations de harcèlement**. Mis en place depuis 2021, généralisé aux écoles et collèges à la rentrée 2022, il est étendu aux lycées depuis la rentrée 2023.

Le **programme de lutte contre le harcèlement à l'École, « pHARe »**, dote les écoles élémentaires et les établissements scolaires d'un **plan de prévention du harcèlement entre élèves fondé autour de 5 piliers :**



1. **Éduquer** pour prévenir les phénomènes de harcèlement.
2. **Former** une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
3. **Intervenir** efficacement sur les situations de harcèlement.
4. **Associer** les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
5. **Mobiliser** les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté

Il se présente sous la forme d'un **échancier d'actions à mettre en place tout au long de l'année scolaire**. Les personnels impliqués dans le programme s'appuient sur une plateforme digitale sur laquelle de nombreuses ressources sont mises à leur disposition.

Le programme **pHARe est un moyen de créer une communauté protectrice qui participe à l'amélioration du climat scolaire, s'appuyant sur les personnels, des élèves ambassadeurs et les parents d'élèves.**



### Le programme pHARe en chiffres

- **92%** des écoles et établissements labellisés
- **Tous les directeurs d'école** formés
- **Plus de 2 700** personnels formés dans le 2<sup>nd</sup> degré dont 1 900 en 2024-2025
- **582 équipes ressources**
- **353 élèves ambassadeurs** dans l'académie
- **143 coordonnateurs** pHARe dans le 2<sup>nd</sup> degré

## LE PARTENARIAT AVEC L'UAPED

L'académie a récemment établi un **partenariat important avec l'unité d'accueil pédiatrique pour l'enfance en danger (UAPED)** à l'hôpital mère enfant (HME) du CHU de Limoges. La cellule académique de lutte contre le harcèlement peut orienter les familles vers cette unité pour une **évaluation de l'élève victime de harcèlement ou de violences intra-familiales.**



## L'EMPATHIE ET LE VOYAGE DES TOIMOINOUS

Cette année, plusieurs écoles de l'académie ont mis en place le **programme « Le Voyage des ToiMoiNous »**, destiné aux élèves de 6 à 11 ans pour **développer leurs compétences psychosociales.**

Inscrit dans le projet d'école et financé par l'ARS Nouvelle-Aquitaine, le programme se déroule en **7 séances. Animé par des professeurs formés**, il favorise **confiance en soi, communication, gestion des émotions, écoute et coopération.** Un livret et des cartes missions renforcent le lien avec les familles. Grâce à des outils ludiques, il aide aussi à **gérer les conflits, à respecter l'autre et à développer l'empathie.**

# LES DIFFÉRENTS CANAUX DE SIGNALEMENT POUR LES ÉLÈVES ET LES FAMILLES

Chaque élève témoin ou victime de harcèlement trouvera dans son école ou établissement un adulte de confiance à son écoute et en capacité de l'aider.

## DES LIGNES ACADÉMIQUES DE SIGNALEMENT

En complément des personnels de confiance dans les écoles et les établissements, les **responsables académiques et départementaux** répondent aux familles sur les lignes académiques dédiées. Répartis sur tout le territoire pour **sensibiliser, accompagner et former**, ils supervisent et coordonnent les actions pour résoudre les situations de harcèlement signalées. Ils **accompagnent, facilitent le dénouement** en étant un **interlocuteur privilégié** des familles.

## 3018 : UN NUMÉRO POUR L'ÉCOUTE DES VICTIMES ET DES FAMILLES

Élèves, parents, professionnels, un **numéro vert et une application mobile pour tout renseignement ou signalement : le 3018**. Ce numéro gratuit, anonyme et confidentiel est disponible 7j/7, de 9h00 à 23h00.

**Le 3018 a pour vocation de soutenir et d'accompagner toutes les jeunes victimes de harcèlement.**

Une **équipe dédiée, composée de psychologues, juristes et spécialistes des outils numériques** répond et accompagne les victimes et leur famille.

Le service est également disponible sur **3018.fr** par tchat en direct, via **Messenger** et **WhatsApp** ou en téléchargeant l'**application 3018** : <https://e-enfance.org/numero-3018/besoin-daide/>

Depuis avril 2022, les écoutants du 3018 ont eux aussi la possibilité de transmettre des signalements à l'Éducation nationale grâce à l'application sécurisée mise à disposition par le ministère.

# Pour que la honte change de camp face au harcèlement

Téléchargez l'application 3018



**Si tu es témoin ou victime de harcèlement, il y a toujours une personne de confiance pour en parler dans ton établissement.**

**NON AU HARCÈLEMENT**

[WWW.NONAUHARCELEMENT.EDUCATION.GOUV.FR](http://WWW.NONAUHARCELEMENT.EDUCATION.GOUV.FR)

**Plateforme nationale pour les victimes de harcèlement :**

*Service et appel gratuits*



[www.ac-limoges.fr](http://www.ac-limoges.fr)

